

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°05003023

ARRETE DU MAIRE n°2023/76

Objet : Concert

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 12/05/2023 par la Pizzeria L'Étalon en vue d'occuper le domaine public au droit du 3 allée du Corps Franc Pommiès, dans le cadre d'une soirée Concert le 20/05/2023,

CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La Pizzeria L'Étalon est autorisée à occuper le domaine public au droit du 3 allée du Corps Franc Pommiès, dans le cadre d'une soirée Concert le 20/05/2023.

Article 2 : Les allées du Corps Franc Pommiès seront fermées à la circulation de 18h30 à 1h00, section comprise entre la place du Curé Thiard et la rue du Henri Roujon.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 15 mai 2023

Le Maire
Barbara NETO



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. NETO', written over the official seal.

